

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Gabriel LÉON, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à M. Arnaud MURGIA,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Catherine VALDENNAIRE,
M. Christian JULLIEN à M. Patrick MICHEL,
Mme Annie ASTIER CONVERSEZ à M. Richard NUSSBAUM,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,
Mme Francine DAERDEN à M. Gabriel LÉON,
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY,
M. Guy HERMITTE à M. Emeric SALLE,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,
Mme Maryse XAUSA FRANCOIS à M. Jean-Marc CHIAPPONI (à partir de la 14^{ème} délibération).

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

M. le Président apporte son soutien à la famille CHANCEL après le terrible accident qui s'est déroulé hier.

M. le Président présente les points principaux qui seront proposés au vote ce soir :

- Politique de soutien aux communes membres de l'EPCI : 270 000 € pour cette 1^{ère} attribution.
- Contrat stations : proposition d'une nouvelle programmation pour la période 2022-2027. L'étendue des projets présentés montre la vitalité de notre économie touristique.

La séance du conseil est ouverte à 18h05.

M. le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines présente 2 nouveaux agents :

- Sophie PEUTOT, Cheffe du service Ressources Humaines,
- Frédéric GRANAT, Chef du service Ressources Numériques et Informatiques.

M. FINE prend la parole pour livrer son sentiment à l'issue du premier tour des élections présidentielles. En effet, il relève la nécessité de développer l'action culturelle.

S'il rappelle l'effort fourni par la CCB en la matière notamment en lien avec ses compétences (médiathèque, conservatoire et toutes les structures qui ont été intégrées au sein de la CCB), il suggère d'engager une action culturelle plus forte notamment auprès des scolaires par le biais par exemple, d'un « pass Culture » au niveau local qui permettrait d'avoir un accès aux structures de la CCB. Il pointe la montée de l'extrême droite qu'il combat fortement. Il est convaincu par l'importance de l'accès à la culture des jeunes comme constituant une partie de la solution.

M. le Président abonde dans ce sens. Il appuie ses propos en précisant qu'il était ce matin même, avec Mme VALDENNAIRE, à Gap pour une rencontre avec Mme SAUDEMONT, Vice-Présidente à la Culture du Département des Hautes-Alpes, pour évoquer des projets culturels importants pour le Briançonnais. Il ajoute qu'il est primordial que les jeunes briançonnais connaissent leur territoire, qu'ils aient un accès facilité à notre patrimoine et à notre environnement.

Mme VALDENNAIRE confirme ces propos et souligne l'importance de travailler également avec l'Education Nationale. Elle prend l'exemple d'un projet sur la toute petite enfance et la lecture qui intéressera la médiathèque en 2022-2023.

PREAMBULE

a) Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Communautaire du mardi 15 février 2022.

b) Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des Décisions du Président prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L5211-2 et L5211-10 du C.G.C.T.

- Décision DP2022MP06 : Déclaration d'infirmité du marché - service fourrière automobile - Lots 1 et 2.
- Décision DP2022RESS07 : Suppression de la régie de recettes et d'avances du siège de la CCB.
- Décision DP2022RESS08 : Suppression de la régie de recettes du transport à la demande.
- Décision DP2022AFMP09 : Attribution du marché de fournitures et services pour la fourniture et le nettoyage des vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour les agents de la CCB – lots 1, 2 et 3 à la SARL SNC CHEVALLIER et déclaration du lot 4, infructueux.
- Décision DP2022AFMP10 : Attribution du marché de prestations intellectuelles : étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une éventuelle collecte des biodéchets à la SARL VERDICITE.
- Décision DP2022DDTE11 : Gestion du massif du Chenaillet – Demande de subvention Région SUD PACA.
- Décision DP2022RESS12 : Modification de la régie mixte de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Décision DP2022CST13 : Demande de financement de fonctionnement 2022 pour la France Services du Briançonnais auprès de l'Etat via le FNADT et le FIO (fonds inter opérateurs)
- Décision DP2022RESS14 : Création Régie de recettes "promotion du tri" au service de gestion et de valorisation des déchets (annule et remplace l'arrêté n°2021AG01)
- Décision DP2022RESS15 : Suppression Régie de recettes du Service Intercommunal de Prévention Spécialisée.
- Décision DP2022ADS16 : Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes.
- Décision DP2022ADS17 : Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT.
- Décision DP2022ADS18 : Adhésion au réseau des Grands Sites de France.
- Décision DP2022DDTE19 : Actualisation du plan de financement de la Cité administrative.
- Décision DP2022AJMP20 : Déclaration d'infirmité de la procédure de passation de marché de travaux – pose de conteneurs et plateformes pour les colonnes de collecte des ordures ménagères.
- Décision DP2022CST21 : Demande de subvention pour un projet d'action culturelle de la Médiathèque de Briançon
- Décision DP2022CST23 : Adhésion à l'association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)
- Décision DP2022DDTE24 : Assainissement – Attribution du marché de travaux de dévoiement du réseau au Monétier les bains.

c) Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des Décisions du Bureau prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L5211-2 et L5211-10 du C.G.C.T.

- DB2022/04 : Assainissement – Convention de groupement de commandes pour le hameau de Terre-Rouge à Cervières.

d) Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des Arrêtés du Président



- Arrêté 2022CST05 : Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage du Briançonnais.
- Arrêté 2022CA06 : Désignation du représentant du Président pour la Commission de Délégation du Service Public pour l'exploitation du réseau de transports publics de la CCB.
- Arrêté 2022CST07 : Retrait de l'arrêté n°2022CST05 - fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage du Briançonnais.
- Arrêté 2022CST08 : Désignation du représentant du Président pour la Commission de Consultative des Services Publics Locaux pour l'exploitation du Théâtre du Briançonnais.

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

1. Culture – EPCC AIDA : désignation d'un membre suppléant

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- désigne Mme Corinne CHANFRAY en tant que membre suppléant au Conseil d'Administration de l'EPCC AIDA.

2. Culture - Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais : tarifs 2022-2023

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire septembre 2022-juin 2023 du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais, comme suit :

TARIFS 2022/2023 LOCATIONS SALLES ET INSTRUMENTS

	Tarif annuel
Location instrument	100 €

	1er jour	2ème jour	Journée supplément	Une assurance sera demandée pour toute location d'instrument
Location Clavecin / piano	237 €	185 €	80 €	

	Tarif horaire	Caution
Location salle piano	11 €	218 €
Location Studio de danse	22 €	214 €

	1/2 journée	Journée	Week-end	Caution
Location salle de théâtre	56 €	111 €	167 €	109 €

TARIFS INSCRIPTIONS 2022/2023

Cursus diplômant	Enfant	Adulte
Instrument ou chant lyrique (formation musicale et pratique d'ensemble comprises)	268 €	394 €
Danse classique	182 €	
Théâtre	182 €	
Cursus non diplômant		
Parcours personnalisé instrument ou chant lyrique (formation musicale et pratique d'ensemble comprises)	231 €	288 €
Parcours personnalisé danse ou théâtre	182 €	
Pratiques collectives		
Initiation danse jazz	150 €	
Eveil artistique	150 €	
Initiation artistique	150 €	
Prépa bac (danse, musique, théâtre)	150 €	
Initiation chant choral	105 €	
Parcours de pratiques collectives (jusqu'à 3 ensembles) *		214 €
Grand chœur		214 €
Atelier jazz		214 €
Atelier chorégraphique adultes		214 €
Atelier théâtre adultes		214 €
Atelier Musique électroacoustique		214 €
Disciplines supplémentaires		
Formation musicale / culture musicale	105 €	105 €
2 ^{ème} spécialité	105 €	105 €

*3 parmi l'orchestre symphonique, la musique de chambre, le bigband (ensemble de jazz), l'orchestre de violoncelles, l'ensemble de clarinettes, l'ensemble de musique traditionnelle, l'ensemble de guitares, la formation musicale adultes, la culture musicale.

- Elèves domiciliés dans des communes extérieures à la communauté de communes du Briançonnais : tarifs majorés de 50%.
- Un acompte de 20% du montant total de l'inscription, non remboursable, est demandé lors de l'inscription en juin ou en septembre. Le solde devra être réglé au 15 novembre, sauf bénéficiaires CCAS de la commune de Briançon au 15 janvier N+1. Une facilité de paiement pourra être réalisée à la discrétion du service administratif du CRIB (2 paiements en octobre et novembre, soit au secrétariat du CRIB, soit en ligne).
- Pour les inscriptions en janvier de l'année scolaire en cours, remise de 20%.
- Pour les inscriptions en mars de l'année scolaire en cours, remise de 30%.
- Pour les inscriptions de plusieurs membres d'une même famille :
 - o Remise de 10 % sur la facture globale familiale dès 2 enfants inscrits
 - o Remise de 15% sur la facture globale familiale dès 3 enfants inscrits



- En cas d'absence d'un professeur non remplacée, un remboursement de 10% (sur le tarif maximal de la discipline) par tranche de mois d'absence continu et en dehors des vacances scolaires, pourra être effectué, et ce, à l'issue de l'année scolaire écoulée.
- Pour l'organisation de stages ponctuels, une participation forfaitaire de 30 euros sera demandée aux personnes non inscrites au CRIB et souhaitant participer.

Remboursements et réductions particuliers : il conviendra de présenter une facture soldée du CRIB auprès de ces organismes.

Mme VALDENNAIRE précise que l'augmentation des tarifs de 2% obéit à une logique de refonte et d'harmonisation. Ont été pris en compte le fait qu'il y ait plusieurs intervenants dans certaines pratiques ainsi que le nombre d'heures d'enseignement. Il est aussi proposé une simplification pour les tarifs des familles avec enfants.

3. Culture : Atelier intercommunal des Beaux-arts : tarifs 2022-2023

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire septembre 2022-juin 2023 de l'Atelier intercommunal des Beaux-arts, comme suit :

TARIFS 2022/2023

DESSIN, PEINTURE, MODELAGE, CERAMIQUE	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	Adulte A	Adulte B
Tarif annuel	140 €	129 €	216 €	317 €
			205 € (si enfant inscrit)	297 € (si enfant inscrit)
Tarif trimestriel	78 €	69 €	119 €	176 €
			113 € (si enfant inscrit)	164 € (si enfant inscrit)

Adulte A = 1 cours par semaine dans la même discipline

Adulte B = 2 cours par semaine

Elèves domiciliés dans communes extérieures à la Communauté de Communes du Briançonnais : tarifs majorés de 50%.

En cas d'absence de professeur non remplacé, un remboursement de 10% sera effectué par tranche de 1 mois d'absence consécutif hors vacances scolaires, et ce, à l'issue de l'année scolaire écoulée.



4. Culture : Théâtre du Briançonnais – tarifs 2022/2023

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire 2022/2023 ci-dessous du Théâtre du Briançonnais qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022 :
 - un tarif normal à 12 €,
 - un tarif réduit à 8 € : - de 18 ans, minimas sociaux, RSA, AAH (Allocation Adulte Handicapé), CMUC (complémentaire santé solidaire), ASPA (allocation aux personnes âgées), CMU, coefficient < 650 euros.

Mme VALDENNAIRE précise qu'il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour encourager un retour dans les salles de spectacle.

5. Culture - Centre d'Art Contemporain – Programmation 2022

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la programmation pour 2022 ;
- approuve l'inscription au budget 2022 des crédits nécessaires à la réalisation des opérations.

Mme VALDENNAIRE évoque notamment le projet de Transhumances Artistiques de la Maison de la Géologie au chef-lieu de Puy Saint André, exposition itinérante pour les habitants mais également vectrice d'attractivité touristique.

M. LEROY explique travailler depuis 10 ans sur ce projet dont le coût est de 100 000 euros. La commune a sollicité des fonds européens ; il appartient à la CCB de le faire aboutir.

M. FINE remarque que la politique culturelle s'ouvre aux autres communes que Briançon. Il propose la création d'une programmation qui s'appuie sur les salles communales qui permettent l'exposition d'œuvres.

Mme VALDENNAIRE indique la volonté de créer des passerelles culturelles entre les communes. Elle prend acte de cette proposition.

6. Culture : Cinéma « art et essai » Eden Studio – prolongation de la délégation de service public

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve l'avenant de prolongation à la délégation de service public confiant à la MJC-CS du Briançonnais la gestion du cinéma d'art et d'essai « Eden Studio » jusqu'au 15 juin 2022.

7. Culture – Théâtre du Briançonnais – Délégation de Service Public (DSP) : Rapport d'opportunité et lancement de la procédure

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve le principe de l'exploitation du théâtre du Briançonnais dans le cadre d'une délégation de service public, sous la forme d'un affermage ;
- approuve les caractéristiques principales du futur contrat, telles que décrites dans le Rapport d'Opportunité annexé à la délibération.

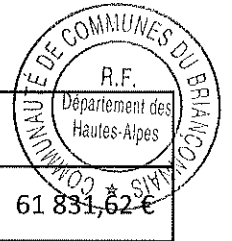
8. CIS La Grave - Attribution des marchés de travaux - Construction du Centre d'Incendie et de Secours (lots 1 à 14)

Rapporteur : Jean-Pierre PIC

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave pour les lots suivants :

Nom commercial du candidat	Lots	Désignation	Montant HT	Montant TTC
Groupement SE DE L'ENTREPRISE FIAT/EIFFAGE GENIE CIVIL 38520 Ornon	1	Terrasse – Paroi clouée	369 303,98 €	443 164,78 €
SAS ALLAMANNO 05120 L'Argentière la Bessée°	2	Maçonnerie Gros oeuvre	349 876,48 €	419 851,78 €
D&B CHARPENTE 38380 Entre deux Guiers	3	Charpente couverture bois	238 455,91 €	286 147,09 €
PIC FRERES 05330 St Chaffrey	4	Etanchéité	54 665,40 €	65 598,48 €
ALP HABITAT 05100 Briançon	5	Menuiseries aluminium	38 553,62 €	46 264,34 €
MENUISERIE FAURE ET FILS (05380 Villar d'Arène)	6	Menuiseries intérieures bois	55 587,55 €	66 705,06 €
SARL OCAL 05000 Gap	7	Doublages, cloisons, faux plafonds	97 009,72 €	116 411,66 €
CAVEGLIA ET MARCHETTO 05000 Gap	8	Carrelage, Faïence	49 030,58 €	58 836,70 €
BIALLER 05100 Briançon	9	Serrurerie	31 309,20 €	37 571,04 €
MENUISERIE FAURE ET FILS (05380 Villar d'Arène)	10	Portes de garage	45 138,04 €	54 165,65 €
SAS LA VIGNA 05600 St Crépin	11	Plomberie chauffage VMC	184 085,48 €	220 902,58 €
CIMELEC (05100 Briançon)	12	Electricité	65 618,10 €	78 741,72 €
ALPHAND PEINTURE	13	Peintures	18 267,21 €	21 920,65 €



05120 L'Argentière la Bessée				
REVEL PEINTURE 05330 St Chaffrey	14	Isolation thermique extérieure	51 526,35 €	61 831,62 €

M. PIC précise que tous les lots ont été couverts. Il rappelle que l'objectif est de sortir les pompiers des préfabriqués, le projet étant lancé depuis 2004.

M. FINE indique qu'une économie de plus de 100 000 euros a été réalisée par rapport à l'estimation de ce marché. Il demande si la travée du Conseil Départemental est faite.

M. le Président confirme qu'elle est faite.

9. Solidarité Territoriale : attribution du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale (F.S.S.T)

Rapporteur : M. le Président

M. le Président présente le rapport à l'appui d'un diaporama projeté en séance et annexé au présent procès-verbal (annexe 1).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Puy Saint André de 33 002.40 € pour la participation au financement du projet de l'opération de voirie 2022, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de voirie 2022	
Coût de l'opération	117 008 €	HT
	Montant	
Total Subventions	40 002.40 €	
Département	7 000 €	
CCB	33 002.40 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villar d'Arène de 15 487.10 € pour la participation au financement du projet de la construction d'une cabane pastorale, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Construction d'une cabane pastorale	
Coût de l'opération	97 748.68 €	HT
	Montant	
Total Subventions	61 612.10 €	
Europe	46 125 €	
CCB	15 487.10 €	



- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villar d'Arène de 42 792 € pour la participation au financement du projet de l'achat de deux blocs sanitaires fermés pour le camping municipal, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	L'achat de deux blocs sanitaires fermés pour le camping municipal	
Coût de l'opération	85 584 €	HT
	Montant	
Total Subventions	42 792 €	
CCB	42 792 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villard Saint Pancrace de 22 561.71 € pour la participation au financement du projet de goudronnage de la rue de Gatchelou, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Goudronnage de la rue de Gatchelou	
Coût de l'opération	99 521.03 €	HT
	Montant	
Total Subventions	46 876.71 €	
Etat	24 315 €	
CCB	22 561.71 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune du Monétier les Bains de 40 830.12 € pour la participation au financement du projet de la réhabilitation de la rue de la rotonde, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réhabilitation de la rue de la rotonde	
Coût de l'opération	181 700.40€	HT
	Montant	
Total Subventions	86 430.12 €	
Etat	45 600 €	
CCB	40 830.12 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement du versement à la Commune du Monétier les Bains de 6 886.50 € pour la participation au financement du projet de la création d'un mur d'escalade sur le front de neige, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Création d'un mur d'escalade sur le front de neige	
Coût de l'opération	37 955€	HT
	Montant	
Total Subventions	21 886.50 €	
Département	15 000 €	
CCB	6 886.50 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Névache de 21 045 € pour la participation au financement du projet de réfection du mur de soutènement du chemin du clot conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection du mur de soutènement du chemin du clot	
----------------------------------	--	--

Coût de l'opération	42 090€	TTC
	Montant	
Total Subventions	21 045 €	
CCB	21 045 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Névache de 14 562.39 € pour la participation au financement du projet de travaux sur différents bâtiments communaux (mur du cimetière, mur de l'école ville basse, huisseries de la boulangerie, insonorisation cantine de l'école, huisseries anciennes douanes) conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux sur bâtiment communaux	
Coût de l'opération	48 541.33€	HT
	Montant	
Total Subventions	14 562.39 €	
CCB	14 562.39 €	

- décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de la Grave de 72 000 € pour la participation au financement du projet de reconversion d'hébergements touristiques en hébergements permanents et saisonniers conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Reconversion d'hébergements touristiques en hébergements permanents et saisonniers	
Coût de l'opération	600 000€	HT
	Montant	
Total Subventions	432 000 €	
Etat	180 000€	
Département	180 000€	
CCB	72 000 €	

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2022 de la Collectivité,
- sollicite les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

En réponse à M. FAUBERT, M. le Président rappelle les prochaines échéances : juin et septembre 2022.

10. Politiques contractuelles - Candidature du Briançonnais au « Contrat Stations 2030 : un cap d'avance »

Rapporteur : Marine MICHEL

Mme la Vice-Présidente présente le rapport à l'appui d'un diaporama projeté en séance et annexé au présent procès-verbal (annexe 2).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- candidate à l'AMI Contrat Stations 2030 pour le compte des Domaines et Stations du Briançonnais,
- s'engage à poursuivre l'animation du Contrat de Stations du Briançonnais sur la période 2022-2027.

M. le Président rappelle qu'avant 2015 les Contrats Stations n'existaient pas. Aujourd'hui la Région porte une attention à nos stations et à nos vallées et double son investissement comparativement à la précédente programmation. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est bien construit car il additionne la consolidation de l'existant et encourage la diversification et l'adaptation au changement climatique. Le fait que la CCB soit en mesure de présenter une candidature cohérente s'appuie sur notre capacité à nous parler pour construire une politique partagée.

Mme SKRIPNIKOFF souligne le travail remarquable fait par les stations sur la préparation des pistes cette année malgré le manque d'enneigement.

M. LEON relève les objectifs forts et optimistes portés par l'AMI. Il lui semble que les projets présentés ne portent pas tous cette ambition. Il votera pour cette délibération mais souhaite que des projets ambitieux soient portés par cette programmation.

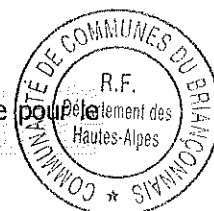
M. le Président indique que cela est le cas. Il s'inscrit en faux quant à l'idée que les projets de Remontées Mécaniques ne porteraient pas d'ambition en matière de réduction de l'empreinte carbone. En effet, cela amène certains à la conclusion que la station de ski pollue. Or, les stations font des efforts et avancent sur ces questions de manière forte, si l'on regarde les efforts en matière de production et d'économie d'énergie. Il tient à rappeler que ce qui est le plus polluant dans les stations de ski c'est la voiture individuelle.

M. LEROY pense que M. LEON et M. le Président ne sont pas en désaccord. En l'occurrence, la Région fixe des objectifs. La seule chose que dit M. Léon c'est que ces objectifs sont difficilement atteignables, et c'est une réalité. Avec le plan climat, M. LEROY est impressionné par tout ce que les communes du territoire ont déjà mis en œuvre, et tout ce qu'elles souhaitent mettre en œuvre demain sur leur territoire pour tenter de résoudre le problème du carbone sur notre territoire. Il rappelle que le plan climat propose une baisse de 40% de la production de CO2. L'objectif est de travailler collectivement et de se donner les moyens d'atteindre ces objectifs. Les élus de Puy Saint-André votent cette délibération, avec la réserve qu'il faut être extrêmement vigilant pour atteindre au plus près ces objectifs qui sont très ambitieux mais indispensables.

M. le Président rappelle que le projet de contrat se constitue de 172 millions d'euros d'opérations qui ne seront pas toutes financées. Aujourd'hui des délégataires vont également financer. Il rappelle que dans ces 172 millions, il y a presque la moitié destinée à des gros projets de porteurs et au remplacement d'équipement existants sur les plus gros domaines skiables. Année après année et dès que les projets seront prêts à démarrer, l'idée est d'aller chercher les financements régionaux et départementaux pour que ces projets puissent démarrer dans nos stations.

M. FINE ajoute que, dans l'interstice, quelques projets pourront toujours être intégrés.

M. le Président confirme. Il précise que cette candidature est naturellement vivante et a vocation à être améliorée.



11. MOBILITE – Cadre d'intervention pour l'octroi d'une aide relative à l'acquisition d'un véhicule pour le transport scolaire

Rapporteur : Pierre LEROY

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide la création du présent cadre d'intervention pour l'attribution d'une subvention aux communes pour l'acquisition d'un véhicule pour le transport scolaire.

M. FONS souhaite revenir sur la problématique du Transport Scolaire des enfants situés à moins de 3 km de leur établissement scolaire non pris en charge par le règlement régional. Cette règle handicape le village de Villar-d'Arène puisqu'elle exclut de fait 50% des enfants du village pourtant situés à plus de 3 km si l'on considère les contraintes liées notamment à la période hivernale. Jusqu'à aujourd'hui la Région accordait une dérogation pour pallier à cette problématique et prendre en charge la totalité des enfants du hameau. M. FONS souhaite que cette dérogation soit reconduite pour l'année scolaire 2022-2023.

M. MURGIA indique que la Région sera sollicitée en ce sens. Il souligne que la prise de compétence par la CCB de ces services doit permettre à termes d'avoir une approche plus pragmatique de ces situations particulières.

12. MOBILITE – Le Monétier les Bains - Octroi d'une aide relative à l'acquisition d'un véhicule pour le transport scolaire

Rapporteur : Pierre LEROY

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de 20% du coût HT du véhicule de transport correspondant à une aide de 5 000 € maximum à la Commune du Monétier les Bains pour l'acquisition d'un véhicule de transport scolaire .

13. MOBILITE – Navette de la Haute-Clarée 2022 : modification des tarifs

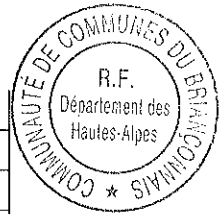
Rapporteur : Pierre LEROY

En préambule, M. LEROY présente un bilan de la navette 2021 : 96 920 passagers entre le 12 juillet et le 20 août 2021 ; augmentation de 58% des recettes perçues (et en face les dépenses ont évolué de 15% ; augmentation du nombre de navettes et de l'amplitude horaire). L'autofinancement de la CCB a diminué de 8%.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention ; M. Jean-Franck VIOUJAS) :

- fixe la grille tarifaire suivante pour l'été 2022 :

Navette Haute-Clarée - Tarifs 2022	
Trajet simple	4 €
Trajet simple enfant entre 6 ans et moins de 12 ans	3 €
Pass journée	6 €
Pass journée enfant entre 6 ans et moins de 12 ans	4 €
Enfants de Moins de 6 ans	gratuit
Forfait famille journée (2adultes+2 enfants min.)	18 €
Carnet 10 tickets journée	55 €



Carnet 10 tickets aller simple	35 €
Pass 2 jours consécutifs	10 €
Pass 2 jours consécutifs enfants entre 6 ans et moins de 12 ans	7 €
Pass 7 jours consécutifs	25 €
Pass 7 jours consécutifs enfants entre 6 ans et moins de 12 ans	20 €
Plampinet/Ville Haute	1,1 €
Ticket double Plampinet/Ville Haute	2 €

M. PEYTHIEU remercie les élus d'avoir pris en compte la demande concernant Plampinet.

Mme CHRETIEN remercie toutes les personnes qui ont travaillé à la mise en œuvre de ce projet. Elle apprécie l'écoute et toutes les évolutions suite aux retours d'expériences de l'été. Elle précise que RESALP fait un travail considérable pour réduire les émissions de CO2 sur ce projet.

M. LEROY précise qu'il travaille également sur la vallée étroite. Il a eu des discussions avec Bardonecchia en particulier, pour essayer d'améliorer le transport sur la vallée étroite. Il tiendra les élus au courant dans les semaines et les mois à venir.

M. FINE rappelle que la Commune de Villard-Saint-Pancrace a également adressé un courrier à Monsieur le conseiller délégué.

M. VIOUJAS indique qu'il s'abstiendra et en explique les raisons :

Sur Cervières, pour réduire les passages vers les Fonts et faciliter le travail des agriculteurs, il proposera au conseil municipal la mise en œuvre d'un péage en entrée de vallée (5€ par véhicule) du 14/07 au 15/08. Il ne souhaite rien demandé à la CCB.

M. Le Président indique que la sur-fréquentation des sites touristiques existe partout. L'exemple de Calanques est pris, celui des Tre Cime et de la navette /parking obligatoire a plus de 35€ ou encore des grands parcs nationaux américains. Aujourd'hui le Parc National des Ecrins réfléchit à l'organisation d'un temps d'échange sur ces questions.

Aujourd'hui personne n'a la bonne solution et plusieurs sont essayées. Ce n'est pas au contribuable de payer les navettes et l'entretien de ces sites et il n'est pas illogique de chercher des modèles permettant de faire également participer le touriste.

M. LEROY met en perspective la question du stationnement. Il est nécessaire d'avoir des discussions entre la CCB, compétente en matière de mobilité, et les communes, compétentes en matière de stationnement.

Mme CHRETIEN appuie cela et ajouterait à ces différences de compétence la question de la voirie avec ses différents gestionnaires.

M. le Président souligne l'importance d'avoir des temps de discussions et d'échanges sur ces questions.

M. PIC indique que la manière dont les choses sont gérées en Autriche pourraient constituer un exemple à étudier (parkings, réglementation sur les routes)

DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

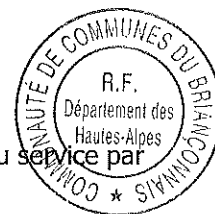
14. Prévention et Gestion des déchets – Tarification liée à l'utilisation du pont bascule du quai de transfert

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la convention type pour mise à disposition de matériel ;
- approuve le protocole de sécurité ;

- fixe le tarif forfaitaire pour une simple ou double pesée à 3,5 € net de toute taxe ;
- dit que le tarif entrera en vigueur au 1er mai 2022 ;
- dit que ce tarif pourra être révisé à tout moment en fonction des évolutions du coût du service par une nouvelle délibération en Conseil Communautaire.



Mme XAUSA quitte la salle et donne pouvoir à M. CHIAPPONI pour les prochaines délibérations (14 à 27).

M. PEYTHIEU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

15. Prévention et Gestion des déchets - Attribution du marché de fourniture d'un véhicule de collecte des déchets

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture d'un camion grue avec benne compactrice et lève conteneur pour la collecte des ordures ménagères et spécialement conçu pour la collecte des emballages et des cartons de grandes dimensions d'un PTAC de 26 tonnes avec l'entreprise SAS D.A.G.A (Diffusion Automobiles des Grandes Alpes) sise 70 Avenue Emile Didier — 05000 GAP désignée attributaire du marché et qui a émis l'offre la plus avantageuse pour un montant de 285 200,00 € HT soit 342 000,00 € TTC carte grise comprise ;
- accepte l'offre de reprise (prestation supplémentaire éventuelle n°1), par l'entreprise DAGA MERCEDES pour le véhicule immatriculé CZ-720-QN, pour un montant de 30 000,00 € TTC ;
- accepte la prestation supplémentaire n°2 par l'entreprise DAGA MERCEDES, concernant le marche pied conforme aux normes pour un montant de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC;
- accepte la prestation supplémentaire n°3 par l'entreprise DAGA MERCEDES, concernant le contrat de maintenance du châssis porteur sur 5 ans pour un montant de 18 227,00 € HT soit 21 872,40 € TTC.

M. PEYTHIEU revient dans la salle.

M. Le Président et M. FAUBERT quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

M. SALLE, 2^{ème} vice-président est nommé Président de séance.

RESSOURCES

16. Finances – Subventions aux associations 2022 – Au coin du jeu

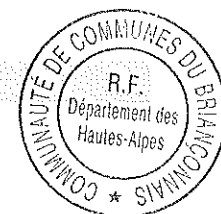
Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association « Au coin du jeu » pour participer au financement de l'animation du FAB LAB pour l'année 2022 ;
- décide que le versement de cette subvention sera suspendu et le montant de la subvention ajusté si le projet en question est annulé en raison de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid-19 ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative n°1 du budget primitif 2022.

M. Le Président et M. FAUBERT quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

M. SALLE, 2^{ème} vice-président est nommé Président de séance.



Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°1 du budget général 2022 suivante :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	SERVICES	Fonction	DM n°1	Type
Fonctionnement								
	Dépenses						138 270,00	
		011		Charges à caractère général			15 000,00	
			611	Contrats prestations services	PITERCOEUR	020	15 000,00	Réel
		023		Virement à la section d'investissement			-42 640,00	
			023	Virement à la section d'investissement			-42 640,00	Ordre
		67		Charges exceptionnelles			165 910,00	
			673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	ALTIPOLIS	90	165 910,00	Réel
	Recettes						138 270,00	
		70		Produits des services, du domaine et ventes diverses			5 870,00	
			70688	Autres prestations de services	ALTIPOLIS	90	5 870,00	Réel
		75		Autres produits de gestion courante			132 400,00	
			752	Revenus des immeubles	ALTIPOLIS	90	132 400,00	Réel
Investissement								
	Dépenses						42 160,00	
		21		Immobilisations corporelles			83 260,00	
			166	Autres immobilisations corporelles	PITERCOEUR	020	-15 000,00	Réel
			51	Autres immobilisations corporelles	CINEART	314	2 260,00	Réel
			1017	Autres immobilisations corporelles	MOBILITE	816	96 000,00	Réel
			221	Installat° générales, agencements,	CRMEIJE	64	500,00	Réel
			157	Installat° générales, agencements,	CRVSP	64	-500,00	Réel
		23		Immobilisations en cours			-73 100,00	
			2020	2313 Constructions	ADMI	020	-73 100,00	Réel
		45814		Groupement de commande			32 000,00	
			45814	Groupement de commande			32 000,00	Réel
	Recettes						42 160,00	
		021		Virement de la section de fonctionnement			-42 640,00	
			021	Virement de la section de fonct			-42 640,00	Ordre
		13		Subventions d'investissement			52 800,00	
			1017	1318 Autres			52 800,00	Réel
		45824		Groupement de commande			32 000,00	
			45824	Groupement de commande			32 000,00	Réel

Nouvel équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP	DM 1	Total		BP	DM 1	Total
011 Charges générales	7 603 483,77	15 000,00	7 618 483,77	013 Atténuation charges	171 800,00		171 800,00
012 Charges perso	6 981 948,37		6 981 948,37	70 Produit serv	1 738 790,00	5 870,00	1 744 660,00
65 Charges gestion courante	2 790 090,00		2 790 090,00	73 Impôts	17 534 098,00		17 534 098,00
66 Charges financières	245 050,00		245 050,00	74 Dotation	3 343 720,00		3 343 720,00
67 Charges exceptionnelles	37 105,00	165 910,00	203 015,00	75 Prod gestion courante	731 470,00	132 400,00	863 870,00
014 Atténuation produits	4 171 897,00		4 171 897,00	77 Prod excep	3 000,00		3 000,00
Opérations d'ordre	2 600 000,00		2 600 000,00	042 Opération d'ordre	750 000,00		750 000,00
Virement à la section d'investissement	7 968 774,00	-42 640,00	7 926 134,00	Reprise résultat 2021	8 125 470,14		8 125 470,14
			0,00	Produits financiers			0,00
TOTAL	32 398 348,14	138 270,00	32 536 618,14	TOTAL	32 398 348,14	138 270,00	32 536 618,14

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP	DM 1	Total		BP	DM 1	Total
16 Remb emprunt	725 128,36		725 128,36	10 Dotation	1 407 863,69		1 407 863,69
20 Immos incorp	1 967 847,80		1 967 847,80	13 Subventions	4 046 812,00	52 800,00	4 099 612,00
21 Immos corp	4 136 981,86	83 260,00	4 220 041,86	16 Cautio n Emprunt	2 050 000,00		2 050 000,00
23 Immos en cours	10 444 585,78	-73 100,00	10 371 685,78	27 Immos finan	42 420,00		42 420,00
204 Fonds de concours	3 486 626,76		3 486 626,76	4582 Compte de tiers	106 419,59		106 419,59
Opération d'ordre	750 000,00		750 000,00	Reprise résultat 2021	3 222 371,82		3 222 371,82
13 Subv d'investissement	13 591,00		13 591,00	204 Subvention équipement	17 060,25		17 060,25
45 Opération compte de tiers	106 959,79	32 000,00	138 959,79	Opérations d'ordre	2 600 000,00	32 000,00	2 632 000,00
10 Dotations			0,00	Produits de cession	170 000,00		170 000,00
				Virement de la section de fonctionnement	7 968 774,00	-42 640,00	7 926 134,00
TOTAL	21 631 721,35	42 160,00	21 673 881,35	TOTAL	21 631 721,35	42 160,00	21 673 881,35

M. FAUBERT et M. le Président reviennent dans la salle.

18. Finances – Compte administratif 2021 – Budget Général (rectification d'erreur matérielle)



Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité : 3 abstentions (M. Sébastien FINE, M. Thomas SCHWARZ et M. Vincent FAUBERT)

- dit que cette délibération modifie la délibération n°2022-3 du 15 février 2022 ;
- dit que cette délibération consiste à maodifier les chiffres, présentés ci-dessous, approuvant le Compte Administratif 2021 du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat 2020 (a)	Solde d'exécution 2021 (b)	Résultat de clôture 2021 (c= a+b)	Restes à réaliser 2021 (d)	Résultat cumulé 2021 (c+d)
BUDGET GENERAL					
Investissement	3 352 212.74	-129 840.92	3 222 371.82	-1 964 041.10	1 258 330.72
Fonctionnement	6 220 569.78	1 904 900.36	8 125 470.14		8 125 470.14
Total	9 572 782.52	1 775 059.44	11 347 841.96		9 383 800.86

- dit que cette délibération ne revient pas sur la parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du comptable public, actée en conseil communautaire du 15 février 2022 ;
- dit que cette délibération ne modifie pas l'affectation des résultats décidée en conseil communautaire du 15 février 2022.

M. le Président ne prend pas part au vote.

M. SALLE, 2^{ème} vice-président est nommé Président de séance.

19. Finances – Compte administratif 2021 – Budget Assainissement (rectification d'erreur matérielle)

Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité : 3 abstentions (M. Sébastien FINE, M. Thomas SCHWARZ et M. Vincent FAUBERT)

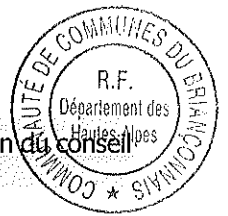
- dit que cette délibération modifie la délibération n°2022-3 du 15 février 2022 ;
- dit que cette délibération consiste à modifier les chiffres, présentés ci-dessous, approuvant le Compte Administratif 2021 du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat 2020 (a)	Solde d'exécution 2021 (b)	Résultat de clôture 2021 (c= a+b)	Restes à réaliser 2021 (d)	Résultat cumulé 2021 (c+d)
BUDGET ASSAINISSEMENT					
Investissement	168 855.96	-150 683.68	18 172.28	-99 152.06	-80 979.78
Fonctionnement	723 671.08	105 118.85	828 789.93		828 789.93
Total	892 527.04	-45 564.83	846 962.21	-99 152.06	747 810.15

- dit que cette délibération ne revient pas sur la parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du comptable public, actée en conseil communautaire du 15 février 2022 ;
- dit que cette délibération ne modifie pas l'affectation des résultats décidée en conseil communautaire du 15 février 2022.

M. le Président ne prend pas part au vote.

M. SALLE, 2^{ème} vice-président est nommé Président de séance.



20. Institution et vie politique - REGIE INTERCOMMUNALE DES POMPES FUNEBRES : composition d'administration

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la désignation de M. René MICHEL comme membre représentant les communes de la CCB.
- approuve la composition du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres comme suit :
 - Membres représentant la CCB :
 - M. AYMARD Thierry,
 - M. CHIAPPONI Jean-Marc,
 - M. FONS Olivier,
 - M. GALLIANO Nicolas,
 - M. PIC Jean-Pierre,
 - Mme VALDENNAIRE Catherine
 - Membres représentant les communes de la CCB :
 - M. REY Daniel,
 - M. FAUBERT Vincent,
 - M. MASSON Jean-Pierre,
 - M. POUCHOT ROUGE BLANC Georges,
 - M. DELBANO Jean-Michel,
 - M. René MICHEL.

21. Institution et Vie politique - PETR – Convention territoriale 2021-2026 entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et les communautés de communes membres

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

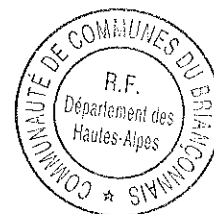
- valide la convention territoriale annexée à la présente délibération ;
- confirme l'inscription du montant de la contribution de la CCB (sot 57% d'un montant fixe de 245 000 €) au BP 2022.

22. Marchés Publics - Création d'une commission consultative pour les marchés passés en procédure adaptée

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la création d'une commission consultative pour les marchés passés selon une procédure adaptée dite « Commission MAPA » ;
- précise que la composition de la commission MAPA sera la suivante :
 - MURGIA Arnaud, Président de droit
 - Titulaires :
 - CHIAPPONI Jean-Marc
 - FONS Olivier
 - PEYTHIEU Eric
 - PIC Jean-Pierre
 - FINE Sébastien



- Suppléants :
 - o LEROY Pierre
 - o MICHEL Marine
 - o NUSSBAUM Richard
 - o VALDENNAIRE Catherine
 - o AIMARD Thierry.

23. Marchés publics – Constitution d'un groupement de commandes pour le marché des assurances

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour le marché des assurances ;
- approuve les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- dit que la commission d'appel d'offres compétente pour ce groupement de commandes est la commission de la Communauté de Communes du Briançonnais, coordonnateur du groupement.

24. Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- transforme, au sein du Pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - 11 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 1^{ère} classe (catégorie C) en 11 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure (catégorie B),
 - 8 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe (catégorie C) en 8 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe normale (catégorie B),
 - 2 emplois non permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe (catégorie C) en 2 emplois non permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe normale (catégorie B),
 - 1 emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en 1 emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux,
 - 1 emploi permanent à temps non complet 70% d'infirmier en soins généraux de classe normale en 1 emploi permanent à temps non complet 70% d'infirmier en soins généraux,
 - 1 emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe normale en 1 emploi permanent à temps complet de puéricultrice.
- transforme, au sein du Pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi permanent d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet en 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'adjoint technique à temps complet en 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet en 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- décide de la création de 2 emplois non permanents (article L 332-23 du Code Général de la Fonction publique : accroissement saisonnier d'activité) pour la période du 27 juin 2022 au 4 septembre 2022 à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique de catégorie C afin d'exercer les missions d'équipier de collecte (chauffeur-ripeur) pour renforcer l'équipe durant la saison estivale 2022,
- approuve le tableau des emplois annexé à la délibération.

25. Ressources Humaines – Comité Social Territorial (CST) – Composition et conditions de l'avis – Parts respectives d'hommes et de femmes composant les effectifs au 1er janvier 2022

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- fixe à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel fixé (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants du personnel) ;
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants titulaires et suppléants ;
- décide que l'avis du comité social territorial soit rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité ou de l'établissement et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel. Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné ;
- décide que les membres de ces comités représentant la collectivité ou l'établissement sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ;
- informe les organisations syndicales que les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte au 1^{er} janvier de l'année de l'élection des représentants du personnel sont de : 34.36% d'hommes et de 65.64% de femmes.

26. Ressources Humaines – Dérogation aux règles de remboursement des frais de déplacement pour un agent communautaire

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- institue un régime dérogatoire permettant le remboursement des frais de déplacement engagés (transport, repas et hébergement) à cette occasion par la Directrice de la Communication, Lise LEROMAIN, dans le cadre du Salon Intertraffic d'Amsterdam qui a lieu du 29 mars au 1er avril 2022 et des échanges conduits avec les différents exposants présents ;
- instaure en sa faveur, pour une durée limitée au déroulement de ces échanges, soit du 31.03.2022 – 8h au 01.04.2022 – 16h, une règle dérogatoire à celle qui sous-tend le versement des indemnités de mission en direction des agents en déplacement ;
- plafonne la prise en charge comme suit :
 - 200 € TTC par nuitée
 - 25 € TTC par repas

Etant entendu que cette dérogation ne peut en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle engagée par l'agent.



Rapporteur : Richard NUSSBAUM

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve la révision de la convention de partenariat du Géoportail Mutualisé des Alpes du Sud GéoMAS annexée à la délibération.

M. PEYTHIEU souhaite revenir sur les propos introductifs de M. FINE. Affecté par l'hommage rendu à la famille de M. CHANCEL, il n'a en effet pas bien compris l'objet de cette prise de parole. Il s'inquiète d'un amalgame fait à propos du manque de culture supposée des électeurs qui ne se seraient pas prononcés en faveur du candidat-président et trouveraient cela extrêmement réducteur.

M. FINE entend lui répondre qu'il ne s'agit pas de cela mais bien de former nos jeunes à l'Histoire et à ce qui s'est passé, notamment durant la 2nde guerre mondiale. Et c'est cette déformation de l'histoire par certains candidats qu'il dénonce ce soir.

M. le Président en appelle au calme. Il rappelle la bonne tenue de ce conseil et lève la séance.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance 19h40.

Le Président

Arnaud MURGIA



Annexe 1 - Solidarité Territoriale : attribution du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale (F.S.S.T)



FONDS DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (FSST)

QUELS PROJETS SONT ELIGIBLES ?

- Travaux de voirie communale
- Lutte contre la désertification médicale
- Construction, aménagement ou réfection de bâtiments communaux et espaces publics
- Travaux de préservation, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel
- Promotion des mobilités douces et aménagement des espaces naturels
- Promotion de la transition écologique dans les écoles
- Financement des infrastructures visant à l'amélioration de l'accueil de la population touristique



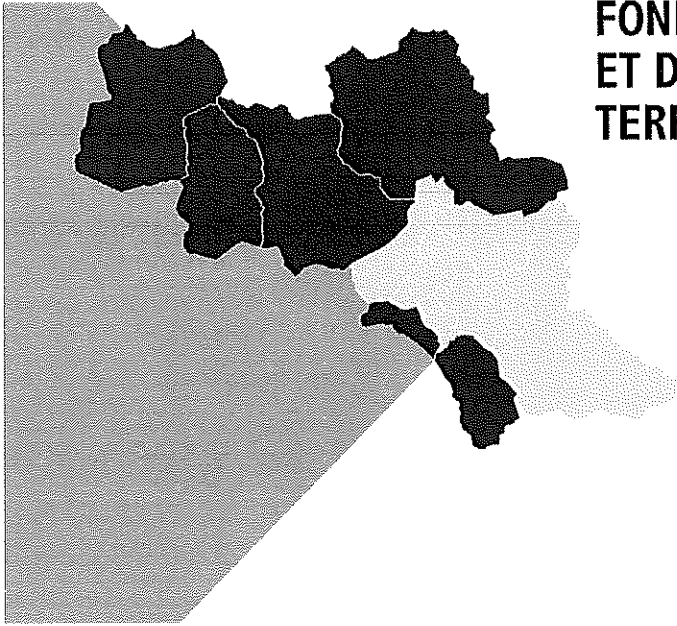
FONDS DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (FSST)

MONTANT ANNUEL D'AIDE POUR LES COMMUNES

1,5 millions d'euros

3 sessions en 2022

SESSION 1 | **269 167 €**
AVRIL 2022



FONDS DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (FSST)

COMMUNES BÉNÉFICIAIRES 2022

SESSION 1
AVRIL 2022

LA GRAVE

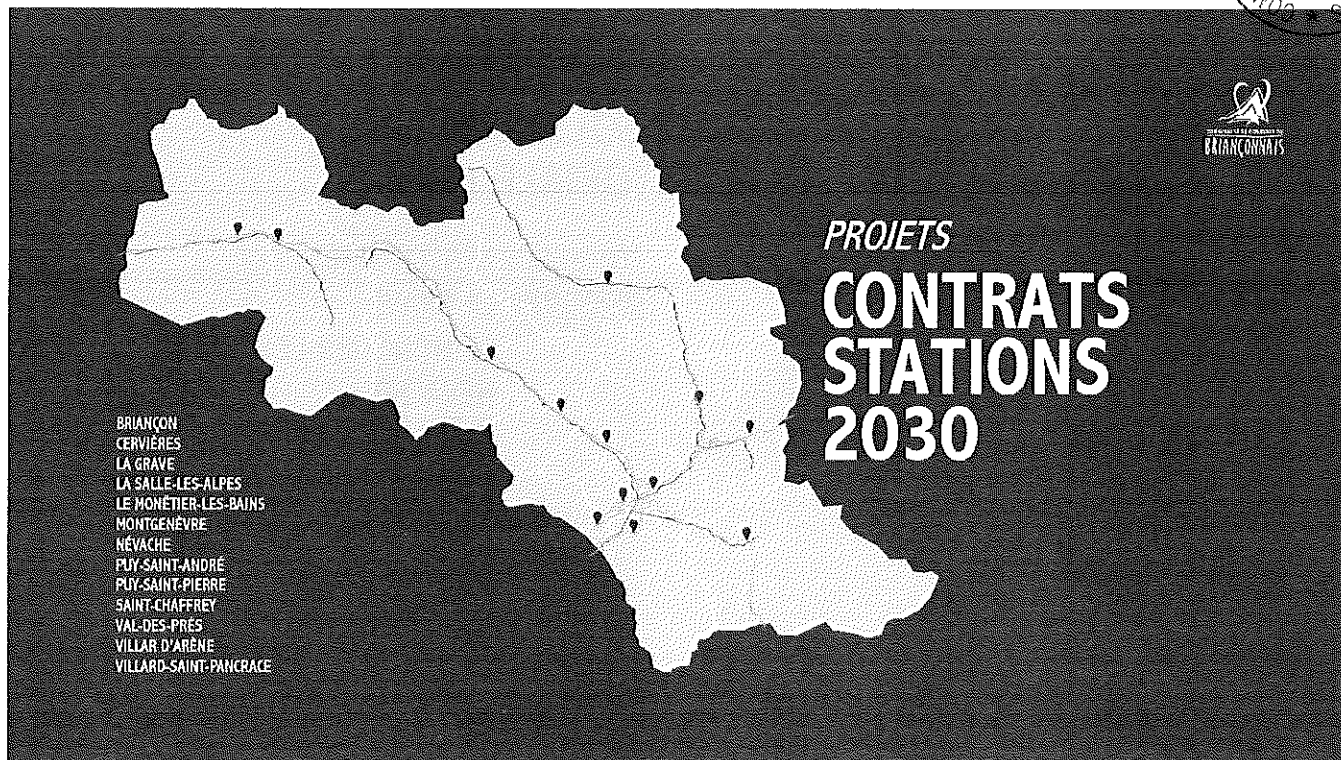
LE MONÉTIER-LES-BAINS

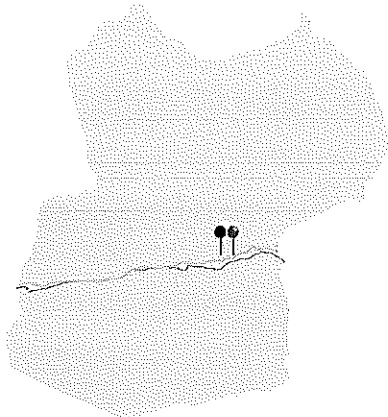
NÉVACHE

PUY SAINT-ANDRÉ

VILLAR D'ARÈNE

VILLARD-SAINT-PANCRACE



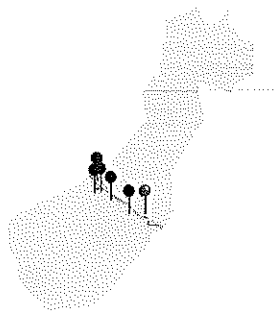


LA GRAVE

- 1 Signalétique numérique et amélioration de l'information client à La Grave.

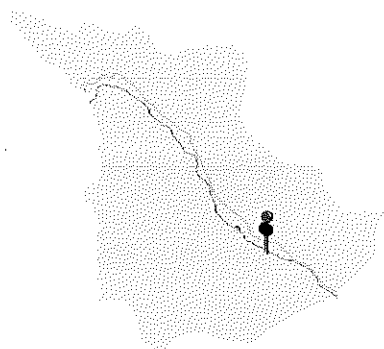
DÉBUT DES TRAVAUX 2022

COÛT TOTAL HT 50 000 €



LA SALLE-LES-ALPES

- 1 Aménagements communaux dans la gare de départ du Pontillas.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 2 500 000 €
- 2 Construction d'un parking silo de 200 places.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 3 000 000 €
- 3 Construction d'un parking de 200 places sur le front de neige de l'Aravet.
DÉBUT DES TRAVAUX 2024
COÛT TOTAL HT 3 000 000 €
- 4 Schéma d'aménagement des mobilités douces intra-villages commune de la Salle-les-Alpes.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 500 000 €
- 5 Déplacement de la Patinoire de la Salle-les-Alpes.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 1 500 000 €
- 6 Aménagements communaux pour la liaison Iles-Pontillas.
DÉBUT DES TRAVAUX 2024
COÛT TOTAL HT 2 352 500 €



LE MONÉTIER-LES-BAINS

- ① Bâtiment d'accueil multi-usage sur le front de neige.

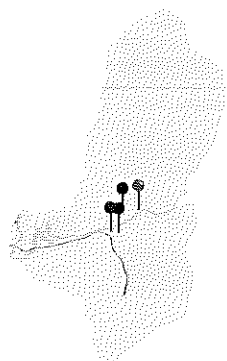
DÉBUT DES TRAVAUX 2024

COÛT TOTAL HT 237 000 €

- ② Aménagement de la gare routière et accès au front de neige.

DÉBUT DES TRAVAUX 2024

COÛT TOTAL HT 600 000 €



MONTGENÈVRE

- ① Développement de la zone sportive des Chalmettes.

DÉBUT DES TRAVAUX 2026

COÛT TOTAL HT 300 000 €

- ② Réaménagements intérieurs et extérieurs du Centre Balnéo & Spa Durancia.

DÉBUT DES TRAVAUX 2024

COÛT TOTAL HT 500 000 €

- ③ Système de Management de l'Énergie et Développement numérique.

DÉBUT DES TRAVAUX 2022

COÛT TOTAL HT 500 000 €

- ④ Reconversion du bâtiment de l'ancienne douane en Mairie.

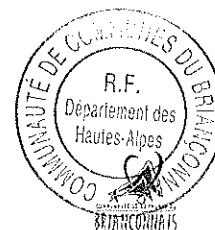
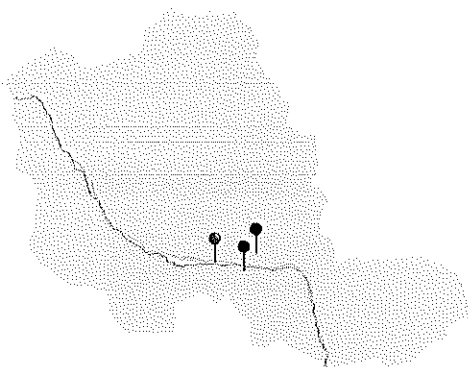
DÉBUT DES TRAVAUX 2023

COÛT TOTAL HT 3 000 000 €

- ⑤ Création d'un Centre Technique Municipal.

DÉBUT DES TRAVAUX 2023

COÛT TOTAL HT 1 500 000 €



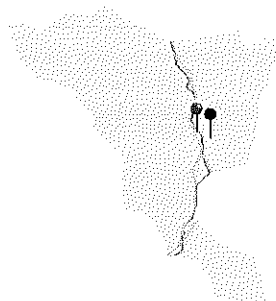
NÉVACHE

- 1 Amélioration de la structure d'accueil 4 saisons.
DÉBUT DES TRAVAUX 2022
COÛT TOTAL HT 61 500 €
- 2 Signalétique du domaine nordique de Névache.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 30 000 €
- 3 Modernisation énergétique et sécuritaire du téléski de Champ-Bellet.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 30 000 €
- 4 Acquisition d'un véhicule 4 saisons et ses équipements.
DÉBUT DES TRAVAUX 2023
COÛT TOTAL HT 27 500 €



SAINT-CHAFFREY

- 1 Requalification du front de neige de Ratier.
DÉBUT DES TRAVAUX 2022
COÛT TOTAL HT 7 000 000 €
- 2 Restructuration complète du centre station et front de neige de Chantemerle.
DÉBUT DES TRAVAUX 2022
COÛT TOTAL HT 3 000 000 €
- 3 Plateforme multimodale Chantemerle.
DÉBUT DES TRAVAUX 2022
COÛT TOTAL HT 7 500 000 €

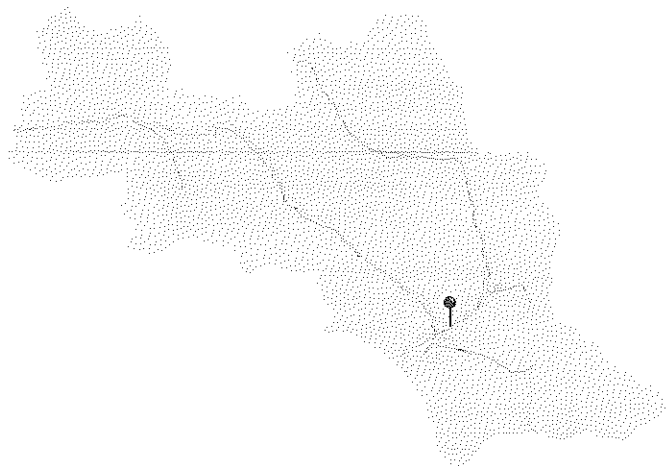


VAL-DES-PRÉS

- 1 Piste de ski roue et stade de biathlon
(sur le domaine nordique).

DÉBUT DES TRAVAUX 2022

COÛT TOTAL HT 980 000 €

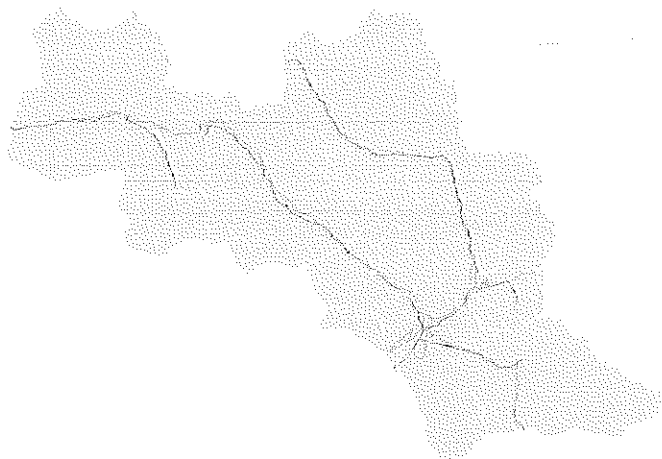


PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

- 1 Groupe de réflexion sur la diversification et la
station intégrée :
De la station de ski vers la station de montagne.

DÉBUT DES TRAVAUX 2022

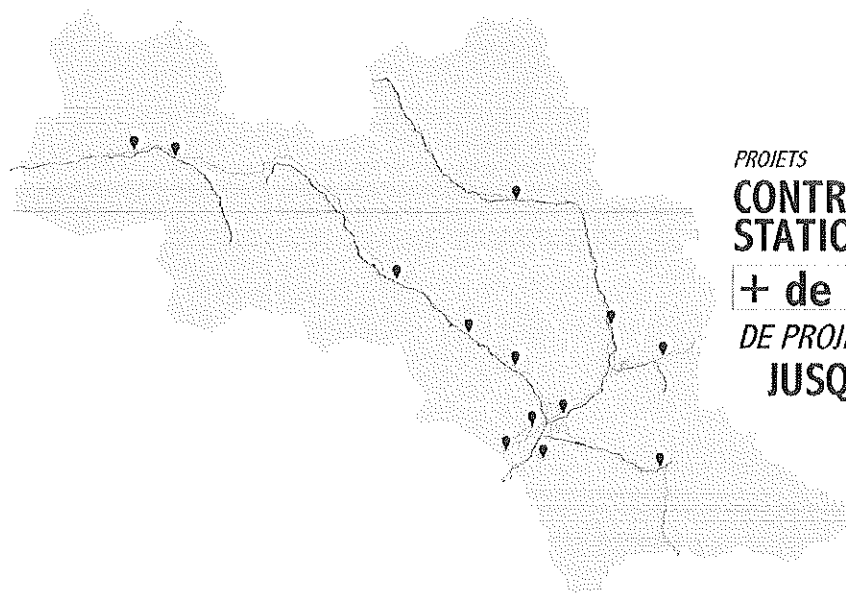
COÛT TOTAL HT 50 000 €



NOS GRANDES OPÉRATIONS DOMAINES SKIABLES ALPINS & NORDIQUES

- Le remplacement de la télécabine du Pontillas et la création d'une halte multi-activités
- Le 3ème tronçon du téléphérique de la Girose
- La requalification du front de neige de Ratler
- Le remplacement du télésiège fixe du rocher de l'aigle par un télésiège débrayable
- Le déploiement d'une billettique numérique pour la pratique du ski nordique

(liste non exhaustive)



PROJETS
CONTRATS
STATIONS

+ de 172 millions d'euros
DE PROJETS POUR NOTRE TERRITOIRE
JUSQU'À L'HORIZON 2030

